

PROCES VERBAL DES SEANCES DES ASSEMBLEES  
DELIBERANTES

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Séance du 22 janvier 2024 à 18 h 30**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 22 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 6

**Sont présents:** Jean-Baptiste BERTAUD, Paul FIGUET, Jacques MICHELET, Anaïs NEGELE-URBAIN, Cécilia RANC, Johanna RIMET

**Votants:** 10

**Représentés:** Geoffrey REBATEL par Johanna RIMET, Dorothée ROULLET par Cécilia RANC, Elisabeth VIAL par Paul FIGUET, Jérôme VINAY par Anaïs NEGELE-URBAIN

**Excuses:** Emilie RIGOULET

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Anaïs NEGELE-URBAIN

---

**ORDRE DU JOUR :**

- **Approbation du PV du dernier conseil Municipal**
- locataire appartement la cure 1er étage.

...

Questions diverses :

...

La séance est ouverte à 18h50

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 19 décembre 2023

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité

Objet: location logement communal - 2024\_DE\_001

La locataire Madame Axelle SURLIN installée depuis le 16/12/2022 dans l'appartement de la cure 1er étage a manifesté son souhait de quitter le logement au 31/12/2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**VALIDE** la libération de l'appartement communal de type 3 par la résiliation du bail en cours au 31 décembre 2023.

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier : état des lieux sortant, facturation en sus, remboursement partiel/intégral de la caution.

**Attribution de l'appartement communal de type 3 – 4 place de la cure**

Suite au départ des anciens locataires, le logement de type 3 est redevenu vacant au 1er janvier 2024. Il convient donc de choisir des nouveaux locataires.

Après avoir soumis les différentes demandes à la commission Patrimoine qui les a étudiés, Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution dudit logement.

Madame le Maire présente le bail à établir et précise que celui-ci est consenti aux conditions de la loi. Elle rappelle également que les montants des loyers de la propriété communale sont de 634 euros avec 26 euros de charges.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution de l'appartement de type 3 situé au 4 place de la cure au 1er étage de l'immeuble communal à Monsieur Valentin GALLIN et Madame Eloïse GAUTHIER dont il rappelle les caractéristiques générales :

	Superficie	Loyer	Charges des communs	Situation
T3	75 m2	634 €	26 €	1er étage

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** l'attribution de l'appartement de type 3 à compter du 01/02/2024,

**VALIDE** la décision pour l'attribution de cette appartement communal aux candidats retenus Monsieur Valentin GALLIN et Madame Eloïse GAUTHIER

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

Vote pour : 10

vote contre : 0

Abstention : 0

Question diverses :

Johanna Payot évoque les " Restes à Réaliser" à prendre avant le vote du compte administratif et celui du prochain budget.

Johanna Payot et Anaïs Urbain relate la réunion du 11/01/2024 avec le CAUE.

L'avancée des exhumations sur le terrain commun rédigé par Dorothee est lu par Anaïs URBAIN.

Devis pour la soirée festive.

La séance est levée à 20h02.